

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimédias (SAM, SATEV)

Au 01 novembre 2003

13,5678 €

Augmentation

0,40%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 653,75 €
Editorialiste	343	4 653,75 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 893,95 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 663,30 €
Chef des informations	250	3 391,94 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 188,43 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 188,43 €
Chef de service ou d'édition	225	3 052,75 €
Sous-chef de service	190	2 577,88 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 577,88 €
Secrétaire de rédaction	185	2 510,04 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 510,04 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 510,04 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 374,36 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 374,36 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 238,68 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 238,68 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 238,68 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 103,01 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 103,01 €
Sténographe rédacteur	140	1 899,49 €
Stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 872,35 €
du 13e au 24e mois	125	1 695,97 €
du 4e au 12e mois	115	1 560,29 €
du 1er au 3e mois	100	1 356,78 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)